

*Interpellation présentée par le député:
M. Georges Letellier*

*Date de dépôt : 20 mars 2007
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Les dioxines ? ... Dans votre assiette bien sûr !

Nos usines d'incinération traitent d'importantes quantités de déchets en provenance des pays frontaliers : France, Allemagne et Italie, jusqu'ici, sans législation fédérale réglementant les émissions de dioxines.

La récente ordonnance de l'Opair du 17 octobre 2006 (encore en consultation) fixe des limites de rejets de dioxines et furannes dans les fumées à 0.1 nanogrammes/Nm³(norme 1248-1/2), plus restrictive que la norme européenne en vigueur : 1à2 ng/Nm³ (OMS), ce qui est un premier pas vers la prise de conscience de cet empoisonnement collectif.

En revanche, le délai de 6 à 10 ans accordé pour la mise en conformité technique des incinérateurs, en fonction de la nouvelle norme, est beaucoup trop long en regard de l'acuité du problème posé par les dioxines, notamment la TCDD (tetrachloro dibenzo dioxine) dérivée du chlore, appelée dioxine de Seveso, cancérigène ??.. sans commentaires.

Pour protéger les consommateurs, il est urgent que nos autorités fixent un SEUIL d'émissions (contamination au sol) des dioxines du type TCDD, égal ou inférieur aux normes EPA américaines, beaucoup plus restrictives que les normes européennes, ceci s'explique par leurs expériences sur les défoliants (agent jaune) utilisés pendant la guerre du Vietnam et autres armes chimiques ADM ; ECT.

Le seuil en dioxines fixé aux Etats-Unis : 0.0064 pg (pico gramme)/kg (poids humain de dioxines ingérées) par jour pour 1 cancer /millions d'habitants, est adapté à l'extrême dangerosité de la TCDD.

Afin d'éviter une augmentation draconienne des frais médicaux liés à l'ingestion des dioxines qui contaminent la chaîne alimentaire, il faut immédiatement interdire l'incinération des emballages en PVC (mis en cause) et les traiter à part (four à 1'800 degrés) pour être en conformité avec les normes US.

Il faut savoir que les importations de déchets spéciaux à détruire dans notre pays se font sans contrôle ni loi c'est ainsi que les dioxines TCDD (dérivées du chlore) toxiques se retrouvent en finalité... dans votre assiette.

En incinérant des déchets en provenance des pays frontaliers, sans législation fédérale sur les dioxines, la Confédération helvétique est en train de devenir (à l'insu du citoyen) un véritable dépotoir.

Finalement, nous allons nous enorgueillir d'être le champion du monde des frais médicaux par tête d'habitants.

Il faut encore savoir qu'à frs 150.- à frs 300.- la tonne de déchets à incinérer, ce trafic est très lucratif ! ..quand on sait que la Suisse en importe des milliers de tonnes et qu'il serait contrôlé par la mafia en Italie (info internet).. Il est permis de se demander à qui profite ce « sale » commerce ? Ceci explique peut-être cela !

Parallèlement à la mise en conformité de nos installations, il nous faut mettre en place un contrôle strict des produits alimentaires, en provenance des pays fortement contaminés par les retombées (pays de l'est par exemple) de même qu'une norme de contrôle strict des produits alimentaires en picogrammes/kg ou litre(lait) doit être prévue sachant que la toxicité des dioxines est aujourd'hui largement connue.

L'usine des Cheneviers devra être rapidement mise en conformité.

Je constate que les verts restent pâles ou étrangement silencieux sur la question des dioxines. Ils sont certainement écologiquement dépassés par l'ampleur de leurs responsabilités.

Les gaz à effet de serre ...on connaît... mais de la dioxine dans votre assiette.. c'est pas moins pire.

Nb 1 picogramme=10 puissance moins 12 grammes.

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'Etat, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC

QUESTION

Quelles sont les mesures que compte entreprendre le Conseil d'Etat face à la réelle menace que représentent les teneurs intolérables en dioxines contenues dans les déchets que nous devons traiter ?